

**La protection des données personnelles  
Santé – Recherche  
25 mai 2021**

**Objectifs pédagogiques de la formation**

- Comprendre les enjeux et évolutions de la réglementation (RGPD, LIL modifiée)
- Etre à jour des obligations des responsables de traitement
- S'assurer de la conformité avec la réglementation, appliquée à la santé et la recherche

**Compétences visées**

- Connaître la nouvelle réglementation et les obligations
- Savoir identifier les mises en conformité avec la nouvelle réglementation et en respectant les obligations liées au domaine d'activités, la recherche clinique

**Pré requis**

- Cette formation nécessite de connaître les bases de la réglementation sur la protection des données personnelles : définitions, champs d'application, principes, droit des personnes

**Contenu de la formation**

**1. Revue des fondamentaux**

- Principes : durée de conservation, minimisation des données, ...
- Catégorie particulière de données : données de santé
- Base légale des traitements

**2. Le Responsable de traitement**

- Obligations du responsable de traitement, responsables conjoints
- Relations avec les sous-traitants
- Hébergement des données / sécurisation

**3. Le Délégué à la protection des données**

- Son rôle et missions
- Registre des traitements, analyse d'impact
- Relation avec l'autorité de contrôle, la CNIL

**4. Encadrement des traitements de données de santé**

- Connaître les formalités et déterminer les formalités préalables pour les recherches
- Droits des personnes participants à la recherche
- Conditions de sécurité pour garantir la confidentialité des informations

**Public**

- Responsable de traitement réalisant des soins, de la recherche, médecine du travail
- Responsable juridique, juriste
- Délégué à la protection des données
- Toute personne concernée par le traitement des données personnelles

### Déroulé de la formation

Questionnaires d'évaluation et de satisfaction

### Durée

Cette formation se déroule sur une journée en présentiel ou à distance, soit un total de 7 heures.

Une feuille de présence sera signée.

Une attestation de présence est remise au participant.

### Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement

- Moyens techniques

Plateforme de formation : Zoom/Google Meet/ Teams selon les contraintes techniques

Possibilité de poser les questions en discussion publique et discussions privées, possibilité de lever la main, caméra et micro

Assistance technique joignable à tout moment pendant la formation par discussion privée

- Moyen pédagogique

Remise du support de formation ainsi que les textes de référence

- Encadrement

Animée par Maître Isabelle Vigier

Avocat en droit des affaires et en droit de la santé, accompagne les différents acteurs de la santé.

Ancienne directrice juridique, ses expériences au sein de différents laboratoires pharmaceutiques lui ont permis d'avoir une connaissance complète du processus de développement des produits de santé, de la recherche à leur commercialisation. Elle intervient sur l'ensemble des problématiques liées aux médicaments, aux dispositifs médicaux, l'e-santé. Sa pratique couvre les données personnelles, le droit des contrats, la réglementation pharmaceutique, l'éthique et la compliance.

### Tarifs

<b>Tarifs</b>	
<b>Formation en inter-entreprise</b>	
<p><b>Formation</b> sur une journée en présentiel ou à distance</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Remise du support de formation et de la documentation associée,</li> <li>- Temps de questions/réponses par participant</li> </ul>	<p>1 000 €HT/participant</p>
<p>A partir de 3 participants du même organisme</p>	<p>900 €HT/participant</p>

Lieu des sessions de formation en présentiel : 6 boulevard Beaumarchais, Paris 11<sup>e</sup>, Métro Bastille.

Les frais de déplacement ne sont pas compris dans les tarifs.

Le cabinet est un organisme de formation enregistré sous le numéro 11755685275, référencé au Datadock.

Les formations peuvent être prises en charge par les organismes de financement de la formation (OPCO).

Une convention de formation est établie entre l'entreprise et le cabinet.